



COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CSE EXTRAORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

Ce compte-rendu ne se substitue pas au procès-verbal du CSE qui est en cours de rédaction et sera approuvé lors d'un prochain CSE. Ce CR est une retranscription synthétique des principaux échanges et est une version non relue par la Direction. Ce CR ne lui est donc pas opposable.

Etaient présents :

Direction : J.C. Niel (DG), F. Bravaccini (SG), M. Enault (DTR), G. Ravassard (DTR/DDCH)

Invités : J. Battiston (directeur site FAR), C. Tharaud (DTR/DDCH), S. Tourard (DTR/D3NSI), Dr P. Bouscaillou (DTR), P. Bueso (DST), P. Dupuy (PSE-SANTE/SESUC), R. de Monchy (DTR/DDCH/CDS)

CFDT : C. Jamond (trésorier adjoint) et L. Vivian (secrétaire adjoint chargé des questions SSCT)

CFE-CGC : L. Codron et P. Cuendet

CGT : P. Bourachot (secrétaire), J.M. Durantet (trésorier) et C. Gomez (secrétaire adjoint)

La séance se déroule par visio Teams. Elle est ouverte à 15h30 par J.C. Niel (Directeur général/Président du CSE).

Le directeur général introduit ce CSE en ayant une pensée chaleureuse pour nos collègues malades ou potentiellement malades du coronavirus. Il remercie les équipes informatiques pour leur forte implication. Il précise qu'aujourd'hui l'IRSN est massivement en télétravail, que les installations expérimentales sont arrêtées et qu'en moyenne 40 personnes (IRSN ou prestataires) travaillent sur nos sites (informatiques, astreintes, SMERI...). Il indique qu'au bout de 3 semaines de confinement la période de mise en place s'achève et que l'IRSN va dérouler dans la durée ce qui a été installé.

La mission Covid 19 s'est réunie à 20 reprises à un rythme d'une réunion quotidienne. A compter de ce jour, la mission va se réunir 3 fois par semaine, dont celle du mercredi en présence du secrétaire du CSE.

L'IRSN a communiqué sur sa situation auprès des autorités, du conseil d'administration, du comité scientifique et du comité d'orientation pour la recherche. En retour, de nombreuses personnes ont salué l'implication de l'IRSN dans cette période.

Des actions de solidarité envers nos personnels soignants ont également été réalisées par des dons de matériels (masques, gants, blouses, gel hydro alcoolique).

Il signale que l'IRSN va être sollicité (SCA à Saclay) pour tester des masques tissus.

Il termine son intervention en indiquant que 2 sujets vont être à traiter dans les prochains jours :

- L'imposition de prise de congés pendant la période de confinement
- La situation des thésards

Puis, les élus du CSE abordent les questions qu'ils avaient préalablement envoyées.

1/ SOCIAL

1.1 Situation des salariés

A ce jour, il y a 54 salariés dits contaminés probables au covid 19 : 50 en zone nord et 4 en zone sud. Sur ces 54 salariés, un est hospitalisé et 15 sont guéris. Le Dr Bouscaillou précise que depuis le passage en phase 3, il n'y a plus de recherche de cas contacts. L'IRSN ne dispose d'aucune information sur la situation des prestataires qui travaillent en permanence sur les sites (Challancin, Onet, Xéros, Econocom...).

A la demande des élus de connaître le décompte précis et la situation des salariés (CDI, CDD, stagiaires, intérimaires, alternants), la direction nous présente à présent un récapitulatif hebdomadaire par unité et par site. Voici le reporting global au 7 avril pour les CDI et CDD :

Reporting global Données au 7 avril 2020				
	Nbre de salariés ayant <u>badgé</u> au moins une fois durant la période	Nbre de salariés en <u>TEHS</u> ou en <u>télétravail régulier</u> au moins une fois durant la période	Nbre de salariés en <u>garde d'enfant</u> déclaré auprès du SG/SCARP durant la période	Nbre de salariés ayant effectué au moins une <u>astreinte</u> durant la période et l'ayant déclaré dans le portail
CDI				
16 au 20 mars	199	1476	13	35
23 au 27 mars	38	1509	18	31
30 mars au 3 avril	34	1529	8	16
CDD				
16 au 20 mars	4	83	1	
23 au 27 mars		86	1	
30 mars au 3 avril	1	84	1	
Total 16 au 20 mars	203	1559	14	35
Total 23 au 27 mars	38	1595	19	31
Total 30 mars au 3 avril	35	1613	9	16

Sur ces effectifs, au 20 mars, 23 étaient en arrêt maladie, 10 en maladie de longue durée et 11 en congés de maternité. De plus, l'IRSN comptait 54 stagiaires, 44 alternants et 51 intérimaires.

Nous avons demandé à connaître le nombre de salarié dont l'IRSN n'avait aucune nouvelle. La direction n'a pas été en mesure de nous répondre. Nous avons demandé que ce point soit traité au plus vite.

Concernant les nouveaux embauchés, ils sont 13 au 2 avril : 3 CDI, 9 stagiaires et 1 post-doc. A noter que ces salariés ont pris effectivement leur fonction et sont en TEHS.

Concernant les recrutements, l'IRSN continue d'embaucher et d'émettre des POVA. Dans cette période où de nombreux postes sont à pourvoir, il n'y aura pas de pause. Les entretiens sont réalisés à distance et un recrutement serait possible sans avoir rencontré physiquement le candidat. Les enquêtes d'accréditation se poursuivent avec une procédure allégée concernant la remise des documents, notamment pour prendre en compte l'absence d'originaux ou de possibilité de scanner des documents.

Concernant les salariés sur site, les intervenants le font surtout dans le cadre d'astreintes ou pour des activités maintenues, comme la dosimétrie 2 jours par semaine au Vésinet. Le décompte des personnes (prestataires compris) qui interviennent sur site est le suivant :

- FAR : entre 30 et 40 personnes (50% sont des prestataires).
- CAD : très peu aujourd'hui, toutes les installations sont à l'arrêt (jusqu'à 20 personnes avant)
- VES : entre 5 et 25 personnes, le pic étant atteint les mercredis et jeudis quand la dosimétrie travaille
- SAC : jusqu'à maintenant 0 mais pour la mission de test des masques tissus, Jusqu'à 4 personnes pourraient être sollicitées
- ANG : 2 interventions par semaine de 2 personnes(SIRSE)

La direction n'a pas d'information consolidée pour les autres sites et reviendra vers le CSE pour les donner.

Un protocole de nettoyage a été établi sur tous les sites pour que les lieux où les salariés interviennent soient traités.

1.2 Congés payés à prendre avant fin mai

Dans la mesure où ce point va faire l'objet d'une négociation avec les OS, le CSE s'est juste attaché à connaître les motivations du DG pour imposer des congés payés et à demander qu'aucun salarié ne soit dans l'obligation de poser des congés sans solde.

Les motivations du DG sont :

- Le DG estime que de nombreux salariés allaient prendre des vacances en cette période et souhaite éviter une sorte « d'effet d'aubaine » (les salariés qui devaient prendre des vacances doivent les prendre) ;
- Le DG pense qu'il convient d'appliquer un principe de solidarité nationale, même si le lien reste à démontrer ;
- Le DG est attaché à un parangonnage avec les autres organismes. Celui-ci montre que plusieurs EPIC vont imposer des jours. Aussi, le DG souhaite que l'IRSN ne sorte pas du lot, principalement pour éviter que cela ne donne des arguments aux tutelles dans le cadre de discussions à venir (budgétaires et cadrage notamment) ;
- Le DG pense à la santé des salariés dans cette période de forte activité pour certaines unités.

1.3 Versement de l'intéressement 2019

Dans un contexte classique, le versement de l'intéressement pour l'année 2019 doit intervenir au plus tard le 31 mai. Au regard de la situation, une ordonnance permet à l'employeur de décaler le versement jusqu'au 31 décembre 2020. Tous les résultats des indicateurs IRSN pour 2019 sont à présents connus. BNP Paribas vient d'annoncer que leur situation de travail permet de traiter les demandes aux dates habituelles. Aussi, l'IRSN va lancer la campagne de versement de l'intéressement 2019 pour un versement prévu au 31 mai 2020. Le CSE, puis les salariés seront informés du résultat des indicateurs. BNP Paribas demandera aux salariés sur leur messagerie personnelle s'ils optent pour un versement de l'intéressement sur le PEE/PERCO ou s'ils optent pour une monétisation directe. Les élus rappellent qu'en l'absence de réponse, la somme est versée sur le PEE dans le fonds le plus sécurisé (monétaire 100%).

1.4 Situation des salariés qui manifestent des difficultés physiques au regard de leur condition de travail

Les élus ont demandé si les salariés pouvaient venir récupérer sur site le matériel spécifique nécessaire à leur travail. La réponse du DG est que ce n'est pas possible dans les circonstances actuelles du confinement. Par contre, le Docteur Bouscaillou est disponible pour donner des conseils d'aménagement du poste au domicile, dans la mesure où la situation peut être présentée par visio.

1.5 Guides du télétravail et du management en confinement

Afin de mettre en place un accompagnement pour le travail en période de confinement, l'IRSN a créé un groupe de travail. Celui-ci était composé de collaborateurs des directions fonctionnelles (DDCH, D2MC2, SG), de référents managériaux et de représentants des organisations syndicales. Deux guides sont déjà diffusés : l'un sur le télétravail en situation de confinement et l'autre sur le management à distance en situation de confinement. Des actions de formation à distance sur différentes thématiques liées à la situation de confinement vont être proposées. Enfin, une cellule d'écoute psychologique va être mise en œuvre avec notamment un numéro vert (0800 200 370). Les élus rappellent également que les 2 assistantes sociales de l'IRSN restent à la disposition des salariés (FAR : 06 76 78 92 80 - CAD : 06 33 86 43 77 - VES : 07 56 83 13 52).

1.6 Prolongation des classements des salariés en catégorie A ou B

L'inspection du travail a indiqué que toutes les aptitudes médicales étaient de fait prolongée jusqu'au 3 décembre 2020, prolongeant ainsi les classifications des travailleurs.

Le Docteur Bouscaillou indique qu'il peut délivrer si nécessaires des aptitudes en téléconsultation pour des reprises de travail en priorité. Cependant, les salariés nouvellement embauchés et les reprises de travail après arrêt ne sont pas conditionnés à une visite médicale.

2/ ORGANISATION

2.1 Fonctionnement

Tout d'abord, les élus tiennent à souligner que de nombreuses unités ont su s'adapter aux nouvelles conditions de travail et mettre en place une organisation bienveillante, qui prend en compte les difficultés rencontrés par les salariés et adapte les échéances en fonction. Pour autant, il ressort dans certaines unités un manque de priorisation, souvent au niveau des directions, ce qui rend difficile la priorisation au niveau des services et bureaux/laboratoires. Le CSE demande à la direction générale de diffuser un message en ce sens et surtout indique qu'à ce stade il faut donner de la lisibilité dans les tâches à réaliser. Il remonte aussi au CSE que certains salariés ne répondent pas aux sollicitations de leur manager. Le CSE rappelle qu'en cette période, le lien de subordination existe toujours.

Concernant les échanges entre l'IRSN et l'ASN, la direction indique que l'ASN travaille en télétravail et qu'avec PSN les échanges se passent bien, avec priorisation des tâches. A ce stade, il n'y a pas eu de demande de dérogation d'EDF par rapport au référentiel de sûreté, ce qui pourrait donner un travail supplémentaire à gérer dans cette période. Cela pourrait arriver plus tard car EDF repousse des échéances, notamment sur les démarrages de tranches. Concernant PSE, les échanges avec les autorités se poursuivent. Et concernant PDS, les unités travaillent en lien avec les autorités sans avoir à ce stade besoin de consulter sur site les dossiers classés confidentiels défense.

Concernant les projets de recherche, il y a des disparités selon les typologies de projet. Ceux qui portent sur des études, du développement ou des simulations permettent un travail correct en télétravail et le retard devrait être très limité. Il en est de même pour les travaux liés au contrat quadripartite EDF/CEA/FRAMATOME/IRSN. Pour les autres projets, hors travail sur vivant, le retard est estimé à la durée du confinement + 15 jours d'hystérésis. Pour les travaux sur vivant, certaines expérimentations devront être reprises à zéro. Cela concerne notamment des travaux de thèse qui pourraient prendre jusqu'à un an de retard. Une réflexion sur la situation des thésards est en cours pour étudier la possibilité de prolonger leur contrat, sachant que les situations sont différentes selon l'année de la thèse. La perte financière sur les projets de recherche est estimée, pour une reprise au 4 mai, entre 5 et 10 M€ par rapport au budget initial 2020. Cependant, cette perte doit s'analyser comme un décalage des recettes.

Un zoom sur Cabri a été réalisé. Dans l'hypothèse où la reprise est le 4 mai, l'installation pourrait être remise en service le 18 mai, ce qui pourrait conduire à un essai le 20 juin et un autre en octobre 2020. Les élus ont demandé que la charge de travail des salariés soit prise en compte pour ne pas les faire travailler sous trop forte pression en affichant des dates non réalistes. En effet, comme il n'y a pas d'enjeu de sûreté associé, ces essais peuvent être décalés. Il serait dommage qu'ils soient au final décalés à cause des salariés indispensables en arrêt maladie. Le DG a également indiqué que la question du partage des coûts avec le CEA pendant l'arrêt de l'installation se posait. Sur cette question les élus ont fait remarquer que le décalage d'un mois de la date aujourd'hui affichée du deuxième essai Cabri (26 octobre) est déjà inférieur au décalage évoqué ci-dessus pour les projets expérimentaux.

Concernant les prestations que mène l'IRSN, une évaluation de l'impact du confinement devait être faite mais il est encore trop tôt.

2. Point sur la gestion de crise et le grèvement du CTC

Suite au CSE du 23 mars, la cheffe du SESUC a fait un point plus précis sur :

- les actions mises en place pour gérer les astreintes de l'organisation de crise de l'Institut et assurer le grèvement du CTC en cas d'alerte ;
- les précautions sanitaires en place au CTC en cas de grèvement ;
- les accès au CTC en cas de grèvement ;
- les tests de démarrage des PC et des outils de calcul réalisés pour maintenir opérationnel la plateforme du CTC.

Le SESUC s'est rendu disponible depuis le début du confinement pour échanger avec les équipiers et répondre à leurs interrogations. La cheffe du SESUC tient à souligner l'engagement dont ces équipiers font preuve (notamment les propositions spontanées pour remplacer d'autres équipiers...).

Par ailleurs, le SESUC s'est rapproché des autres acteurs en crise pour vérifier que les contacts (n° téléphone...) au CTC étaient les mêmes qu'en « mode nominal », et continue à se tenir informé des évolutions.

2.3 Situation des prestataires au regard de leur contrat avec l'IRSN

Concernant les contrats, les acheteurs font le point avec les prescripteurs pour un traitement au cas par cas. Plusieurs possibilités existent : rédaction d'un nouvel avenant, suspension du contrat, arrêt de la prestation. L'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 porte diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics dans la période actuelle.

2.4 Conséquences du Covid19 sur les dosimètres mensuels et trimestriels

Les dosimètres mensuels d'avril 2020 ne seront pas envoyés à nos clients. En conséquence, les dosimètres mensuels de mars 2020 doivent être conservés durant tout le mois d'avril. Le CSE a demandé s'il y avait des conséquences possibles sur les salariés qui travaillent en ce moment, et notamment le personnel soignant.

La DGT a autorisé la prolongation du port des dosimètres sans changement jusqu'en septembre. L'IRSN a maintenu une activité de fourniture de dosimètres pour tous les salariés qui n'en ont pas en ce moment. Dans la mesure où la plupart des utilisateurs des dosimètres ont également une dosimétrie opérationnelle permettant un suivi au quotidien, il n'y a pas de risque d'irradiation non identifiée. Le CSE a demandé néanmoins si les coupons témoins présents sur les installations peuvent être développés. La direction n'avait pas la réponse à cette question.

3 INFORMATIQUE

Concernant le déploiement informatique, depuis cette semaine, tous les salariés ont techniquement accès au webmail. Les responsables hiérarchiques vont contacter les personnes qui n'y avaient pas accès jusqu'à présent pour leur donner la marche d'activation à suivre. Le CSE a eu connaissance de la situation concernant les outils informatiques : 76% des salariés bénéficient d'un ordinateur portable équipé d'un VPN (1330 salariés sur 1760). La livraison d'autres ordinateurs est malheureusement retardée et à ce jour, la zone nord devrait recevoir 150 ordinateurs à la fin de cette semaine (ils seront donc disponibles vers la fin de la semaine prochaine) puis 250 autres vers mi-mai. Pour la zone sud, la livraison de 50 ordinateurs est retardée à mi-mai. Bien sûr, en raison des circonstances actuelles, ces dates ne sont que prévisionnelles. La bonne nouvelle est que le déploiement permet d'avoir jusqu'à 2500 connexions simultanées, après notamment la mise en œuvre des tokens virtuels.

→ Durant cette période, le support informatique fonctionne. Les élus vous invitent à noter le numéro d'appel et à l'avoir toujours sur votre bureau : **01.58.35.72.33**

Concernant le pack Office 365, à ce stade il n'est pas encore complètement déployé à l'IRSN. Aussi, la procédure pour l'installer sur les ordinateurs personnels ou téléphone portable ne sera pas communiquée (elle est par ailleurs relativement compliquée). D3NSI préconise donc d'utiliser « LibreOffice » qui est une suite bureautique libre et gratuite. Cela permet aux salariés d'ouvrir et modifier les fichiers reçus.

4 RETOUR A LA NORMALE

Bien que conscients que cela n'est pas encore pour demain et que ce n'est pas l'urgence du moment, les élus ont demandé à la direction comment va s'organiser le retour au travail à la fin du confinement en terme d'organisation mais aussi au niveau santé/sécurité.

La direction a indiqué qu'elle n'y avait pas encore réfléchi mais que ce point était fondamental. Bien sûr, il va dépendre de la façon dont la sortie du confinement va s'opérer au niveau national et à ce stade, il est donc difficile de s'engager. Mais ce point fera partie d'une des actions de la mission Covid 19.

Les élus ont proposé la création d'une mission liée à la préparation du déconfinement et a proposé d'y être associée.

Les élus et la direction ont convenu de tenir un CSE dans les mêmes conditions le 21 avril à 15h.

La séance est close à 18h00.

Philippe Bourachot

Secrétaire du CSE de l'IRSN